



Diplôme universitaire

Certificat de Droit des assurances

Responsable : Professeur Anne Pélissier

**Diplôme créé au sein de la faculté de droit de Montpellier en 1978
par le Professeur Anne d'Hauteville
avec le soutien de :**

- la Fédération nationale pour le droit de l'entreprise (FNDE)
- la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA)
- la Fédération nationale des syndicats d'agents généraux d'assurance (AGEA)
- le Syndicat méditerranéen des courtiers en assurances et en réassurances (SMCAR membres de la FCA)

Objectifs

Le certificat de droit des assurances offre aux étudiants de droit, d'économie et de gestion de Montpellier une formation supplémentaire sur le droit des contrats et le droit de la responsabilité dans toutes les branches du droit, et une spécialité liée à l'activité économique de l'assurance.

Le certificat de Droit des Assurances apporte un approfondissement juridique et pratique sur l'organisation et l'activité des établissements d'assurance ainsi qu'une connaissance du droit des assurances qui innerve aujourd'hui tous les secteurs de la vie privée et professionnelle.

Cet enseignement est destiné, non seulement, à la formation de cadres d'entreprise du secteur des assurances (souscripteur, risk-manager, gestionnaire production et sinistre, juriste assurance-vie), mais aussi à la spécialisation des juristes d'entreprises, des experts comptables et des avocats.

Ce certificat forme d'une façon générale tous les consommateurs d'assurance à être apte à la gestion et à une lecture correcte de leurs contrats d'assurance.

DOMAINES DE COMPETENCES

- ☞ *Technique contractuelle en droit des assurances.*
- ☞ *Conception et adaptation de produits d'assurance.*
- ☞ *Traitement du contentieux de l'assurance.*
- ☞ *Capacité de distribution du produit de l'assurance.*

Programme des enseignements

Les enseignements sont délivrés sur 2 semestres et sont assurés par des universitaires et des professionnels de l'assurance.

Module 1	DROIT DES ASSURANCES	43 heures
	ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX	
	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Le contrat d'assurance <i>(cours dispensé dans le cadre du M1)</i> <i>33 heures</i> ☞ Les assurances de personnes <i>10 heures</i> 	
Module 2	CONNAISSANCE DE LA PROFESSION	20 heures
	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Les entreprises d'assurances <i>8 heures</i> ☞ Les intermédiaires d'assurances <i>12 heures</i> 	
Module 3	LES CONTRATS D'ASSURANCE SOUSCRITS PAR LES PARTICULIERS	18 heures
	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Assurance multirisque habitation <i>6 heures</i> ☞ Assurance automobile <i>6 heures</i> ☞ Assurance vie <i>6 heures</i> 	
Module 4	LES CONTRATS D'ASSURANCES SOUSCRITS PAR LES ENTREPRISES	44 heures
	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Responsabilité civile professionnelle <i>10 heures</i> ☞ Assurance incendie, risques industriels, assurances bris de machines assurances pertes d'exploitation, assurance informatique, assurance transport <i>22 heures</i> ☞ Marchés publics et procédures d'offres <i>6 heures</i> ☞ Assurances transports terrestre, maritime et aérien <i>6 heures</i> 	
Module 5	RESPONSABILITE DES CONSTRUCTEURS ET ASSURANCES CONSTRUCTION	15 heures

Les enseignements peuvent être enrichis par un stage en entreprise d'1 mois minimum, soit au sein d'une entreprise d'assurance, soit au sein d'une entreprise dans les secteurs suivants : courtage, gestion des risques d'entreprises ou de collectivités territoriales, services de contentieux, audit d'assurance, avocats spécialisés... (non obligatoire mais vivement recommandé).

Contrôle des connaissances

Deux sessions, une en mai et une de rattrapage en septembre.

Rédaction d'un mémoire de fin d'études ou d'un rapport de stage.

Diplôme de l'université de Montpellier I délivré : « Certificat de droit des assurances » reconnu par la Fédération Française des sociétés d'Assurances.

La remise des diplômes donne lieu à une manifestation annuelle à la Faculté de droit. Les meilleurs mémoires sont récompensés par les chambres syndicales des agents généraux et des courtiers ainsi que par l'association des directeurs et responsables de compagnies d'assurances Midi-Méditerranée.

Conditions d'inscription

Le certificat est ouvert aux personnes qui ont au minimum un L2.
Cet enseignement spécialisé est plus particulièrement destiné aux L3, M1 ou M2.

✍ Inscriptions : jusqu'à fin octobre

Service des inscriptions, Faculté de droit

Fiche d'information à remplir auprès de Madame Terrones au Centre du Droit de l'entreprise

Renseignements

☒ Faculté de droit

Centre du droit de l'entreprise

Madame Roseline Terrones

39, rue de l'université

34060 Montpellier

Bâtiment I, 3^{ème} étage, bureau 3.04

☎ Téléphone : 04. 67. 61. 54. 36.

☎ Fax : 04. 67. 61. 54. 67.

✉ E-mail : roseline.terrones@univ-montp1.fr